

Diploma of Advanced Studies HES–SO en Pratique d’orchestre

Admission / Procédure

Formulaire de demande d'admission

Le formulaire de demande d'admission pour le *Diploma of advanced studies HES–SO en Pratique d’orchestre* est à télécharger sur le site : <https://www.hesge.ch/hem/>

Dossier

Le dossier d'admission devra comprendre, outre le formulaire dûment complété, daté et signé, les documents suivants sous la forme dactylographiée :

- Une lettre de motivation ;
- Une photo portrait ;
- Un curriculum vitae qui mentionnera en particulier les études l'expérience et les activités professionnelles en orchestre ;
- Les copies de diplômes.

L'accès aux épreuves implique la remise du dossier d'admission complet dans les délais impartis.

Epreuves

Un mois environ avant la date de l'examen le ou la candidat-e reçoit une convocation écrite avec les indications de lieu et d'horaire.

Le jury est constitué de représentants de la Haute école de musique de Genève et de l'Orchestre de la Suisse Romande dont les membres du conseil académique.

L'examen d'admission se déroule en deux épreuves à huis-clos :

- Une épreuve instrumentale (répertoire et traits d'orchestre),
- Un entretien de motivation. Ce dernier peut ne pas avoir lieu selon décision préalable du jury.

Epreuve instrumentale

Le-la candidat-e soumis-e à l'épreuve instrumentale est tenu-e de présenter le programme exigé au moment de l'inscription. Le jury décide des œuvres et traits d'orchestre qui sont exécutés. L'épreuve se déroule selon les modalités usuelles des concours d'admission d'orchestre (plusieurs tours). Seul-e l'accompagnateur-trice désigné-e par la Haute école de musique de Genève est habilité-e à accompagner les candidats durant l'épreuve.

Entretien de motivation

Le-la candidat-e présente ses motivations lors d'un entretien avec le jury. Il-elle apporte les éléments nécessaires à la bonne connaissance et compréhension de sa candidature.

Résultats

Le jury délibère en toute indépendance et communique les résultats à l'issue de l'ensemble des deux épreuves. Les résultats sont de deux natures :

- **Admis-e** : le-la candidat-e est admis-e au programme de formation. Il-elle reçoit un formulaire d'inscription qu'il-elle doit retourner dûment complété et signé dans les délais ; il-elle s'engage à suivre régulièrement les cours, le stage pratique et à s'acquitter des taxes.

- **Non admis-e** : le-la candidat-e n'est pas admis-e au programme de formation. Il-elle est autorisé-e à se représenter lors d'une prochaine édition.

Informations

Website : www.hesge.ch/hem

Contact : info.hem@hesge.ch